

Les contributions

Contribution n°40 (Web)

👤 Par MASSA Romain

🕒 Déposée le 8 novembre 2022 à 20h56

Super idée ! hâte de la découvrir

Contribution n°39 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 8 novembre 2022 à 20h53

Je suis d'accords. Je trouve que c'est une très bonne idée qui serait bénéfique pour notre station!

Contribution n°38 (Web)

👤 Par Jean Luc Albrieux

🕒 Déposée le 8 novembre 2022 à 15h57

Je tiens à vous faire part, en temps que professionnel sur la station des Karellis, moniteur de ski (ESF) et accompagnateur montagne, de ma reflexion sur la création de la piste de Talière.

En hiver, Talière est un lieu privilégié, facilement accessible par gravité et relativement sécurisé pour faire progresser nos élèves en hors piste ou en ski de randonnée, sans oublier les découvertes raquettes.

En été, à 2 pas de la station (accessible par le télésiège du Vinouve), un site de randonnée pédestre en milieu naturel préservé qui nous permet d'accéder par un sentier de crêtes sur la partie sommitale des Karellis, très apprécié par nos clients.

Alors ne gachons pas ce milieu naturel par la création de la piste de Talière qui n'aura de "bleue" que l'appellation et conservons la biodiversité existante

Je suis contre la création de la piste de Talière

Bien cordialement

Jean Luc Albrieux

Replier

Contribution n°37 (Web)

👤 Par DOREL JS

🕒 Déposée le 8 novembre 2022 à 14h14

Il est étonnant de constater un rejet de principe quasi systématique avec le risque de muséifier le territoire entraînant de facto un déclassement des activités économiques (avec à terme un risque de désertification).

Le développement de la station des Karellis a toujours été très raisonné. Aujourd'hui, la surface "aménagée" est extrêmement faible par rapport à l'espace "naturel" (ce qui est un atout indéniable). Le développement antérieur s'est fait en étant précurseur concernant le « développement harmonisé ». Continuer à faire vivre ce territoire en conservant ces valeurs originelles est possible. Cependant, l'appropriation d'espace au profit de certaines pratiques (ski de rando, randonnée ...) et refuser d'autres utilisations n'est pas préserver la nature, mais s'apparente à une privatisation de l'espace.

Concernant la piste de Talière, comme l'immense majorité des contributeurs, je n'ai aucune expertise notamment à propos de l'impact sur l'espace naturel. A la lecture des études faites par des cabinets spécialisés, études complétées suite à des remarques pertinentes de la mission régionale environnementale, il me semble que si le projet a un impact négatif, celui-ci est quasi négligeable.

A contrario, la création de cette piste est une réponse aux attentes de nos clients donc à la pérennité de l'activité économique.

Je suis donc favorable au projet.

Replier

Contribution n°36 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 8 novembre 2022 à 11h13

il faut que la station des karellis évolue, il faut donc que ce projet aboutisse pour l'avenir de la station.

Contribution n°35 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 8 novembre 2022 à 10h14

Le crêt de Talière est un endroit sauvage au cœur de la station où il fait bon de skier hors piste en hiver et y randonner en été. Ici pas de pilons juste cette belle nature. Lorsque l'on est là haut, on n'entend pas le bruit des remontées, quelle quiétude! Quelle valeur ajoutée aurait cette piste "bleue" alors qu'il y en a déjà suffisamment pour rejoindre le bas de la station.

Je suis contre la création de cette piste qui va dénaturer ce petit coin préservé.

Il y a bien d'autres améliorations à faire aux Karellis avant d'envisager ce chantier là!!!

Une skieuse et randonneuse régulière des Karellis

Replier

Contribution n°34 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 7 novembre 2022 à 21h31

Arrêtons de saccager la montagne

Devenons raisonnables

Changeons de système et de comportement

Avis défavorable à ce projet

PMA

Replier

Contribution n°33 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 7 novembre 2022 à 19h02

Il faut protéger cet espace sauvage ! L'impact environnemental des pistes de ski n'est plus à démontrer.

Contribution n°32 (Web)

👤 Par de saivre am

🕒 Déposée le 7 novembre 2022 à 17h24

Au sujet du projet de la nouvelle piste de la Talière aux Karellis , le promoteur propose une piste commerciale tout public, "piste bleue".

Or, à la lecture de l'étude du dossier présenté par le promoteur, il s'avère que les pentes dessinées sont incompatibles avec une piste bleue, mais plutôt avec une rouge.

Il s'agit donc de la création d'une piste rouge!

Ceci étant présenté de façon à minimiser les travaux de terrassement, pour ne pas dépasser la surface des 4 ha., pour échapper aux contraintes administratives.

Il y aurait tromperie, et on peut supposer qu'après les autorisations accordées, le promoteur terminerait les travaux de terrassement sur environ 2 ha supplémentaires pour arriver à faire une piste bleue.

Ce projet n'est pas acceptable.

Replier

Contribution n°31 (Web)

👤 Par TETAZ BERNARD

🕒 Déposée le 7 novembre 2022 à 11h10

Création de la piste de Talière

Enquête publique

Au delà de l'analyse technique et administrative du dossier ,portant sur la création d'une piste de ski, « dite piste de Talière », pour laquelle une majorité des remarques formulées après plusieurs jours d'enquête publique, ont apporté une conclusion négative sur la forme et le fond.

Je désire que sur la question du pourquoi une nouvelle piste ? Aborder la question du toujours plus.

Les mauvaises pratiques ont toujours la même cause : l'excès, le « toujours plus ». Pourquoi toujours plus de tourisme, toujours plus d'équipements.

La loi montagne stipule que les collectivités territoriales, donc la commune, mettent en œuvre des politiques publiques répondant aux spécificités du développement équitabile et durable de la montagne, notamment aux enjeux liés au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la préservation de la nature et des paysages, et aux besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières.

Le maintien de cet équilibre écologique qui nous permet de vivre dans nos montagnes avec de la neige en hiver, des glaciers en altitude et encore un peu de faune et d'espaces sauvages, implique des comportements responsables et non un aménagement et une commercialisation destructrice.

Je suis conscient que l'activité économique du ski est un moteur essentiel pour Montricher Albanne, un employeur direct et indirect majeur et une force structurante pour notre territoire de Maurienne.

De ce faite il est donc tout à fait logique que l'aménagement de la montagne soit au cœur de nos réflexions.

Mais ce modèle d'aménagement d'hier ne peut plus être la réponse aux questions d'aujourd'hui et aux enjeux de demain. Toujours plus de remontées mécaniques, toujours plus d'infrastructures et de pistes, toujours plus de retenues collinaires pour toujours plus de neige artificielle... je pense que ce modèle est désormais obsolète.

L'avenir de notre montagne est en train de se jouer. Nous sommes des montagnards d'origine ou d'adoption, actrices et acteurs du tissu économique, pratiquants attachés à ces espaces naturels. Nous sommes les habitants de cet écosystème à l'équilibre précaire mis en danger par les activités humaines.

Alors stop à la massification, au gigantisme, à la course effrénée aux Kms de piste,

stop à ce leurre d'une piste bleue qui ne sera au minimum que rouge et qui amputera la partie sommitale de la piste noir des crêtes.

Faisons en sorte que nos élus responsables de l'aménagement de la station des Karellis certifiée « station verte » favorisent une pratique du ski un peu plus montagnarde et sympathique, économiquement et écologiquement compatible.

Ce scénario n'est en rien une catastrophe, bien au contraire !

Replier

Apportez votre contribution à cette enquête publique :

Déposer une contribution

A propos

Ceci est la version dématérialisée de ou des registre(s) de l'enquête publique "MONTRICHER-ALBANNE : Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste de ski alpin (D.A.A.P.) - Piste de Talière sur le domaine DES KARELLIS".

Retrouvez tous les registres dématérialisés du département n°73 - Savoie

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les contributions
- Déposer une contribution

Siège de l'enquête publique

MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE
📍 Adresse
161 rue de la mairie
Le Bochet
73870 MONTRICHER-ALBANNE

🕒 Voir les horaires d'ouverture

📍 Adresse postale

Mairie de Montricher-Albanne
à l'attention de monsieur Christian VENET commissaire enquêteur
« Enquête publique - Création de la piste de Talière »
161, rue de la mairie
Le Bochet
73870 Montricher-Albanne